

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2020

Convocation du : 02/03/2020

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, A. GUILLOT – SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : D. BRUNET

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

En préambule, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur implication tout au long du mandat, ainsi que les employés communaux pour le travail qu'ils ont accompli.

Le compte rendu de la réunion précédente est validé.

#### **1) Approbation du compte administratif 2019, approbation du compte de gestion 2019 de M. le Trésorier**

M. le Maire présente le compte administratif 2019.

<b>Budget Principal</b>	
Fonctionnement	
Dépenses	271 888,22 €
Recettes	291 023,35 €
Résultat	+ 19 135,13 €
Investissement	
Dépenses	114 861,52 €
Recettes	82 553,49 €
Résultat	- 32 308,03 €

<b>Budget Bois</b>	
Fonctionnement	
Dépenses	9 577,34 €
Recettes	22 077,00 €
Résultat	+ 12 499,66 €

Le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont approuvés à l'unanimité.

#### **2) Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire présente les perspectives budgétaires de la commune.

#### **3) Délibération : Révision des indemnités du maire et de ses adjoints**

Le conseil municipal ne modifie pas les indemnités du maire et de ses adjoints, et laisse à la future équipe municipale le soin de décider de leur révision éventuelle.

#### **4) Délibération : Affouage**

Un affouagiste a coupé 21 stères non marqués, et a reconnu les faits.

Il se verra appliquer l'amende de 200 € prévue dans le règlement, aura interdiction de pratiquer l'affouage pendant 5 ans, et devra laisser sur place le bois coupé en trop, à disposition de la commune.

La décision est validée. Deux des conseillers municipaux refusent de participer au vote.

#### **5) Cantine-Garderie communale**

Des problèmes de discipline ont été constatés à la cantine-garderie ; M. le Maire a prévenu les parents des élèves concernés que des sanctions seraient prises si la situation perdurait.

#### **6) Questions diverses**

La réparation des cloches de l'église nécessitera le remplacement de pièces, pour environ 2 000 €. M. le Maire n'a pas signé le devis, et laissera la prochaine équipe municipale en décider avec l'accord de la commune d'Outriaz non donné à ce jour.